



Rupture de contrat de bail

Par **Biboune**, le **25/09/2015** à **08:45**

Bonjour,

Suite à des fuites venant de la toiture dans mon studio étudiant, j'ai pris contact avec mon propriétaire. En effet, depuis mon installation dans ce logement, j'ai déjà dû prendre contact avec lui pour une fuite de chasse d'eau, un verrou de boîte aux lettres absent...

De fait, mon père a demandé au propriétaire de régler les réparations au plus vite de manière à ce que ça ne soit pas invivable pour moi (je dois les jours de pluie vider le seau régulièrement pour que mon appartement ne soit pas inondé), et de baisser le loyer le temps d'achever l'intervention étant donné que je n'ai pas signé de bail pour un appartement dans cet état.

Le propriétaire, en plus de s'éterniser et de ne pas statuer sur la question, a émis l'éventualité d'une résiliation de bail.

A-t-il le droit, dans une situation dont il est responsable, de rendre cette éventualité concrète ?

D'avance merci de votre aide,
Cordialement